

Echos de la Commune de Paris dans la presse Finistérienne numérisée de 1871

1.L'entrée des Prussiens à Paris

Une affiche manuscrite a été apposée ces jours-ci au coin de la rue des Pyramides et de la rue Saint-Honoré, à Paris. Elle est ainsi conçue:

Citoyens!

L'Allemagne a commandé un défilé de ses barbares dans la cité des vaincus de la famine. A cette provocation, répondons par le dédain...

A cette humiliation, opposons une attitude digne , telle qu'elle convient à un peuple écrasé par la force et le nombre , mais non déshonoré . Que pas un *Français digne de ce nom* ne laisse sortir, ce jour là, ni sa femme , ni ses enfants ! Que les fenêtres soient closes, les boutiques fermées, les rues désertes!

Que Guillaume et Bismark n'aient pour témoins de leur parade que des murs et des pavés ; et que chacun de nous, sortant de sa demeure après cette heure sombre et néfaste puisse dire : *c'était un mauvais rêve!*

Signé: *Un comité de patriotes.*

L'Electeur du Finistère, 2 mars 1871

2. Annonce du traité de paix à Quimper

Hier soir, un foule émue stationnait devant l'Hôtel de la Préfecture , attendant la confirmation officielle d'un télégramme de l'agence Havas publié par l'Océan, et qui portait pour le traité de paix soumis à l'acceptation de la Chambre les conditions suivantes :

1° La France renonce à ses droits sur les territoires suivants : un cinquième de la Lorraine y compris Metz et Thionville, l'Alsace moins Belfort.

2° La France paiera cinq milliards, dont un milliard en 1871 , le reste dans l'espace de trois ans.

3° L'évacuation commencera après la ratification du traité. Les troupes allemandes évacueront alors l'intérieur de Paris et divers départements compris pour la plupart dans les régions de l'Ouest. L'évacuation des départements de l'Est s'opérera graduellement après le paiement du premier milliard et au fur et à mesure des versements des autres milliards. Les sommes restant à verser produiront intérêt à partir de la ratification du traité.

4° Les troupes allemandes s'abstiendront de réquisitions dans les départements occupés, mais leur entretien aura lieu aux frais de la France.

5° Un délai est accordé aux populations des territoires annexés pour l'option entre les deux nationalités.

6° Les prisonniers seront rendus immédiatement.

7° L'ouverture des négociations définitives aura lieu à Bruxelles après la ratification du traité.

8° L'administration des départements occupés sera confiée à des fonctionnaires français sous les ordres des chefs allemands.

Aucun document officiel n'est venu confirmer ces conditions que nous n'avons nous-mêmes malheureusement que trop de raisons de croire vraies, d'après nos propres renseignements, et ce matin la dépêche reproduite en tête du journal, nous a appris que la Chambre avait ratifié les préliminaires de paix

L'Electeur du Finistère, 2 mars 1871

3. Dépêches télégraphiques du 23 mars 1871

Versailles, le 25 mars 1871, 10 h., m .

L'ordre se maintient dans la presque totalité de la France. Il se rétablit à Lyon ; il a été troublé à Marseille , mais pas d'une manière inquiétante .

A Paris, le parti de l'ordre contient celui du désordre et lui tient tête. Il y a un certain retour de calme dû à l'intervention des maires.

A Versailles, l'armée , largement pourvue de tout ce qui lui est nécessaire , s'augmente considérablement.

Une nombreuse cavalerie est arrivée hier ; tous les chefs rentrés de l'armée continuent d'accourir pour offrir leurs épées.

L'Assemblée siège tous les jours et reste unie au Gouvernement. Nous ne pouvons que conseiller le calme aux populations: avec le calme et la résolution l'ordre sera sauvé.

La République n'est mise en péril que par les anarchistes.

Signé : THIERS .

Pour copie conforme :

Le Sous-Préfet: *H. CAURANT.*

L'Electeur du Finistère, 25 mars 1871

4. Brest 21 mars 1871

BREST, 21 mars 1871

Pauvre France !

Une invasion d'une férocité inouïe jusqu'à ce jour; une paix nécessairement humiliante ; et, pour comble de malheur, alors que la patrie, meurtrie, terrassée , aurait le plus besoin de repos pour panser ses plaies béantes et reprendre quelque force. L'insurrection éclatant dans la capitale, la minorité dissidente triomphant du gouvernement établi, le commandement de la cité tombé entre les mains d'un comité dont les chefs sont inconnus, dont le but est inconnu, dont les moyens inconnus en partie paraissent redoutables !

Au moment où nous écrivons, peut-être la guerre civile en plein délire! Peut-être les tueries multiples à chaque carrefour ! La folie homicide déchaînée dans Paris ! Le sang des citoyens coulant le long des rues, tandis qu'il n'a pas encore séché sur les remparts ! Et le prussien vainqueur dominant encore la ville assiste, l'arme au bras, à cette hécatombe de Français par des Français qui lui est offerte en spectacle!

Pauvre France!...

Nous ne sommes pas de ceux qui ménageront les vérités au gouvernement réfugié à Versailles. Il a eu des torts graves, il a commis, dans ces derniers temps, de grandes fautes dont l'accumulation a favorisé la naissance de désordres que nous déplorons aujourd'hui.

Faute grave, de s'être aperçu la veille seulement de la rentrée des Prussiens dans Paris que des canons de la ville laissés dans les quartiers que devait occuper l'ennemi allaient ainsi grossir son butin et augmenter son triomphe tout en exaltant la douleur et la rage des Parisiens.

Et, quand le peuple poussé par un sentiment patriotique s'est attelé à ces canons pour les traîner en lieu sûr, **faute grave** encore de la part du Gouvernement de ne pas s'être mis lui-même à la tête du mouvement, ce qui lui eût donné la faculté de faire remiser les pièces où il aurait voulu, et sous la garde des troupes dans lesquelles il aurait eu confiance.

Faute grave de n'avoir pas reconnu que l'administration de la police, à Paris, avait besoin dans ces moments difficiles surtout, d'être dirigée par un homme politique souple, adroit, délié.

Faute grave d'avoir nommé à ce poste un militaire, le général Valentin, ex-colonel de la garde de Paris, sous l'Empire, titre qui devait mal sonner aux oreilles d'une partie de la population.

Faute grave d'avoir, par une mesure dictatoriale toujours reprochée et toujours funeste à ceux qui l'employaient, sévi, comme l'Empire, contre des journaux dont les articles pour sûr n'auraient jamais amené les esprits au point d'exaltation où les a transportés tout d'un coup leur suppression.

Faute grave enfin et acte impolitique au dernier degré, d'avoir laissé condamner à mort par contumace les chefs du parti révolutionnaire, alors qu'ils s'étaient déjà retranchés avec des apparences hostiles dans les quartiers excentriques. Ce n'était point là, on l'avouera, le moyen de les amener à composition, ni de prévenir la guerre intestine.

Mais les erreurs du gouvernement que nous venons de signaler ne sauraient autoriser ni excuser en quoi que ce soit les agissements et les prétentions du comité central de Montmartre!

Quels sont les droits de ce comité ? D'où sort-il ? Que veut-il ?

Emane-t-il du suffrage régulièrement consulté des citoyens ? A-t-il été proclamé d'enthousiasme par le peuple ? Non ! Minorité armée, réprouvée de la plus grande partie de la population parisienne, il semble vouloir s'imposer par la force.

Se rend-il compte au moins de la position dans laquelle il se trouve, en voulant se substituer au gouvernement reconnu ? Songe-t-il que les Prussiens vainqueurs sont encore aux portes de Paris ? Qu'ils ont traité avec le gouvernement de Versailles, que ce gouvernement renversé, ils peuvent déclarer le traité nul et recommencer leurs déprédations et grossir leurs exigences.

Que pourrait faire d'ailleurs dans ce moment un nouveau gouvernement ? Sanctionner la paix. Alors qu'est-il nécessaire de changer de gouvernants ? Le comité central voudrait-il au contraire continuer la guerre ? Comment et avec quoi ? Pense-t-il bien qu'à quelque hauteur qu'il élève ses barricades elles seront toujours dominées par le canon des forts, et un jouet pour ces canons. Pense-t-il bien que des positions qu'ils occupent les Prussiens peuvent raser la ville entière en même temps que la butte Montmartre ?

Mais si ce que recherche le comité de fédération est seulement un changement gouvernemental et social, nous lui demanderons, laissant de côté le droit qu'il ne peut avoir, s'il a au moins l'autorité nécessaire pour diriger le mouvement et contenir les excès ? Non ! Et, dès le premier jour, nous voyons commettre en son nom, et sous son patronage, des horreurs qu'il dénonce lui-même et répudie. Le général Le Comte est fusillé sans raison comme sans jugement ; le général Thomas, un républicain éprouvé, est assassiné par des gens sans aveu.

Ah ! C'est que la dissidence armée, nullement élue, nullement acclamée, qui s'impose par violence, à l'encontre des vœux du plus grand nombre, est un principe fatal et qui doit conduire de chutes en chutes à l'abîme. Les partis deviennent des bandes, les principes ne sont plus bientôt que des passions.

Aujourd'hui c'est la commune, régime qui peut soutenir la discussion. Demain, des insensés, du haut des barricades demanderont le communisme. Ceux-là dureront peu. Ils paraîtront trop modérés à leur tour, et la lie venant au haut du vase par suite de toutes ces secousses, on entendrait un jour des brigands qui, le pistolet au poing, proclameraient le pillage et érigerait en dogmes le vol et l'assassinat.

La pente est plus rapide et plus dangereuse qu'on ne le pense! Il faut agir, agir sans délai et sans retard. Il faut que les élus de Paris, s'étayant de l'autorité que leur a donnée le suffrage des Parisiens, arrêtent et préviennent l'éboulement social. Ô immenses devoirs qui incombent aujourd'hui, aux députés et aux maires de Paris. Espérons qu'ils sauront les comprendre et les remplir ! Il faut aussi que la Chambre, en séance à Versailles, les aide dans leur œuvre patriotique et que par une franche profession de foi, elle rassemble autour d'elle tous ceux que son mutisme et ses allures suspectes ont laissés indifférents, si même ils ne les ont rendus hostiles.

Nous demandons que le Chef du pouvoir exécutif déclare solennellement, en pleine chambre, que l'Assemblée, d'accord avec le Gouvernement, est résolue à défendre la République contre toutes les réactions et contre les anarchies. D'une pareille déclaration dépend peut-être le salut de la France.

LÉON GLANDUT

L'Electeur, 21 mars 1871

5. Correspondances parisiennes

Correspondances parisiennes. (Service de l'Electeur.) Paris 19 mars, soir.

Grâce à la défection de l'armée qui a livré ses munitions, ses armes, ses canons, ses mitrailleuses, voire même ses chefs en les abandonnant, l'émeute triomphe et est maîtresse de tout Paris. Les audacieux qui composent le comité central de la garde nationale se sont installés à l'Hôtel-de-Ville, que M. **Jules Ferry** venait de quitter; ils se sont rapidement et sans coup férir emparés de l'état-major de la garde nationale, de la préfecture de police, de tous les ministères, de l'imprimerie nationale; ils placardent des proclamations à côté de celles du Gouvernement qui s'est retiré à Versailles; ils signent des décrets qui sont exécutoires.

Deux placards ont été ce matin apposés au nom du Comité de défense où il est déclaré que le Gouvernement qui trahissait (?) a été renversé par le souffle populaire et où il invite les électeurs de Paris à nommer la Commune. Sauf les noms de M. Assi qui s'est acquis une certaine célébrité dans les grèves du Creuzot, et de M. Lullier, ancien officier de marine, dont la notoriété remonte aux agitations électorales sous l'empire, les signataires de ces articles sont complètement inconnus.

Nous n'avions pas voulu y croire; mais nous devons céder à l'évidence et relever avec horreur des faits qui seront l'éternelle

honte des auteurs de nos troubles civils. Deux généraux , le général Le Comte et le général Clément Thomas, l'ancien général de la garde nationale , républicain sincère , cependant, ont été fusillés à Montmartre , après un simulacre de jugement sommaire . En d'autres termes, et sans euphémisme , c'est un lâche assassinat. Cet attentat a profondément ému et attristé Paris et soulevé l'indignation de tous les républicains sincères, dont quelques-uns font partie du Gouvernement, car, pour nous, nous ne reconnaissons d'autre gouvernement que celui qui siège actuellement à Versailles près de l'Assemblée nationale dont il émane . On dit que le Comité central a le premier protesté contre ce crime et s'est déclaré innocent. Jusqu' à ce que l'enquête ait établi sa non-culpabilité , le Comité restera responsable de ce forfait, et, dans tous les cas il est, d'ores et déjà, responsable des actes insurrectionnels dont il a pris l'initiative.

L'Electeur libre annonce qu'en s'emparant de l'Hôtel-de-Ville, l'insurrection a pillé le matériel et enlevé la caisse. Je dois vous prémunir contre les assertions de cette feuille inspirée et mal inspirée . Les jugements qu'elle porte me semblent empreints d'une certaine partialité. Elle s'en prend un peu à tort et à travers à la garde nationale bien pensante qu'elle accuse d'indifférence, presque de lâcheté , aux généraux en chef, au général Vinoy qui ne s'est pas montré à la hauteur de la situation et dont la direction a pêché par l'ensemble et par les détails. La même feuille n'hésite pas à déclarer que les membres du Comité ne sont que des agents bonapartistes.

Du reste, la proclamation collective des ministres contient une accusation de même nature. Sont-ils communistes, dit-elle, en parlant des membres du Comité, ou bonapartistes, ou Prussiens ? Sont-ils les agents d'une triple coalition? Pourquoi le Gouvernement légal, s'il a des preuves, ne les fournit-il pas ? S'il ne les a pas, pourquoi émet-il

des affirmations maladroitement qui ne font que semer l'irritation et envenimer les esprits ? Sans doute dans les événements déplorables dont nous sommes témoins, il est facile de reconnaître les procédés et la manière de l'homme de Décembre, maître expert dans l'art de préparer la rentrée d'un pouvoir fort. Mais rien n'empêche les prétendants monarchistes d'user des mêmes moyens. Toutefois, il est à peu près avéré que les partisans de la dynastie napoléonienne s'agitent beaucoup et que les membres les plus influents de ce parti, les Rouher, les de Persigny, etc., sont ici dans nos murs et prodiguent l'or.

Cette journée du 18 coûtera cher à la France, déjà pourtant si éprouvée, si humiliée, si ruinée. On n'ose songer aux conséquences désastreuses de ces événements. La confiance qui renaissait, disparaît ; les affaires, les transactions commerciales reprenaient, font place à l'atonie ; les sympathies des peuples et des gouvernements vont s'éloigner de nous. Notre dignité, notre honneur intacts jusqu'à ce jour, les voilà compromis en une heure de folie. La journée des buttes Montmartre sera plus fatale au crédit, à la fortune de la France que les désastres de Sedan et de Metz.

Que fait, entre temps, le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville ? Il est embarrassé de sa victoire et commence à comprendre les dangers redoutables de la situation. Il se montre disposé à traiter avec le gouvernement établi. Les demandes même, dit-on ne seraient pas excessives. Elles consisteraient, dans la nomination de M. Langlois, comme général commandant en chef de la garde nationale, de M. Edmond Adam, à la préfecture de police ; de M. Dorian à la mairie de Paris ; de M. Billant, général, député, comme commandant l'armée de

Paris. D'après une version contradictoire , le comité aurait l'intention de marcher demain sur Versailles et d'enlever l'Assemblée. Bruit absurde , mais qui pourrait se réaliser.

Les maires et les députés de Paris, ceux qui sont présents du moins, se sont réunis pour délibérer sur la situation. La délibération a duré toute l'après-diner. Mais le gouvernement ne peut traiter avec l'émeute et accepter ses conditions, si modérées qu'elles soient. L'Assemblée nationale est souveraine ; elle s'appuie sur dix millions d'électeurs; elle n'entendra pas abdiquer ses pouvoirs ni céder à l'insurrection ; et cependant celle-ci est maître de Paris et occupe l'Hôtel-de-Ville. J'ai beau chercher une solution . Je n'en vois pas. Fasse le ciel que ce ne soit pas le Prussien qui nous l'apporte !

En résumé le gouvernement légal a fui laissant la place au gouvernement insurrectionnel, la force militaire et la police ont disparu ; des barricades formidables armées de mitrailleuses et de canons sont établies dans la moitié des arrondissements. L'Hôtel-de-Ville, les casernes sont aux mains des insurgés, tous les fusils, tous les canons sont chargés, prêts à faire feu... Paris est calme. A voir l'aspect des boulevards, des promenades, on se croirait dans la ville la plus tranquille du monde . C'est inouï !

De toutes les légations et ambassades sont partis cette nuit des télégrammes annonçant à leurs gouvernements respectifs les tristes événements dont Paris vient d'être le théâtre .

Les étrangers qui étaient accourus en grand nombre ici depuis la conclusion de la paix se sont hâtés de fuir. C'est un sauve qui peut général.

L'imagination se perd à l'idée des dangers qui menacent l'avenir de la France si cette situation se prolonge .

Paris, 20 mars, soir.

Le bruit avait couru que, sur l'ordre de son Comité central, 15 bataillons de gardes nationaux de la Chapelle étaient partis cette nuit pour Versailles, afin de tenter un mouvement sur l'Assemblée. Des événements de la plus grande gravité pouvant surgir de ce côté, je suis parti ce matin pour le chef-lieu du département de Seine-et-Oise. Le convoi emportait avec moi de nombreux émigrants appartenant surtout au monde administratif, convoqués par le chef du pouvoir exécutif. Ce sont donc des impressions de voyage que je vais vous transmettre.

Et d'abord, à Sèvres même , on pouvait constater que des mesures étaient prises pour empêcher toute surprise contre l'Assemblée . Une batterie d'artillerie était braquée sur la route de Paris. A Cheville, à Néroflay, des régiments de ligne campent entre les voies qui, de la capitale, conduisent à Versailles. L'armée, ayant changé de milieu, semble avoir changé d'esprit. On voit qu'elle a plus de discipline. Pourtant un capitaine de ma connaissance , que j'ai rencontré à Versailles, m'a affirmé que les officiers n'étaient pas sûrs de leurs hommes. La gare de Versailles est occupée par la gendarmerie . En entrant dans la ville, on entre dans un autre monde . On y respire l'ordre et la légalité. Cette charmante cité est d'une animation extraordinaire.

Les avenues qui conduisent au château, si grandes d'ordinaire dans leur solitude , sont encombrées de troupes. Elles campent à la

belle étoile, les Prussiens, par leur malpropreté qui deviendra proverbiale, ayant rendu les vastes casernes inhabitables.

Sur la place d'armes, six batteries d'artillerie braquées sur l'avenue de Paris; devant la grille de la cour d'honneur un bataillon de gardiens de la paix mobilisés, l'arme au pied ; à l'intérieur, un bataillon d'infanterie de marine et un bataillon de la garde nationale de Seine-et-Oise. Les ministères ont été installés dans les divers pavillons de l'aile gauche du palais. Le ministère de l'intérieur est provisoirement établi dans la salle Louis XIII dans le bâtiment de face. Dans l'aile droite, à la suite de la Chapelle, la salle de spectacle est transformée en salle des délibérations de l'Assemblée.

On évalue à 60.000 hommes les forces réunies à Versailles et dans le camp de Satory. De grands préparatifs militaires se font, en outre , sur tous les points. On fait venir de province des armes, de l'artillerie. Les mobiles des départements seraient, dit-on, rappelés.

L'un des premiers soins du gouvernement installé à Versailles a été d'interrompre, par les fils télégraphiques, toute communication électrique entre Paris et les départements. En outre , les préfets ont été prévenus que celui d'entre eux qui publierait les actes émanant du comité central serait immédiatement arrêté.

En même temps, une circulaire a été adressée par le chef du pouvoir exécutif aux autorités militaires, administratives, au clergé , à la magistrature, portant imitation de n'exécuter que les ordres du gouvernement légal, résidant à Versailles, sous peine d'être considéré comme en état de forfaiture.

Dès midi, les députés réunis dans leurs bureaux agitaient, dit-on, la question d'une nouvelle translation du siège de l'Assemblée à une plus grande distance de la capitale. M.Thiers a pris la parole pour s'opposer à ce projet et a parlé sur la situation générale .

Au dehors tout le monde s'accordait à penser que la séance publique serait des plus orageuses. Mais le gros de l'orage doit avoir eu lieu à huis-clos. Vers quatre heures, l'Assemblée était encore réunie en comité secret. Quand je suis parti de Versailles, on ignorait complètement ce qui se passait dans la salle des séances.

Une personne seulement a pu m'affirmer que la discussion devait porter sur la question de l'élection des municipalités, non seulement à Paris, mais dans toute la France . C'est une des questions formulées dans le programme du comité central, car il a enfin un programme .

La nuit dernière , les maires et les députés de Paris se sont réunis, et, dans l'intérêt général , se sont mis en communication avec le comité siégeant à l'Hôtel-de-Ville. Le comité est embarrassé de sa victoire ; il a essayé d'obtenir d'eux une sorte d'approbation publique qui l'eût couvert. Mais les maires et les députés de Paris ont absolument refusé. Ils ont eu raison de ne pas vouloir assumer la responsabilité d'un mouvement auquel ils sont restés pour la plupart étrangers.

L'œuvre de conciliation n'en a pas été rompue néanmoins. Le Comité aurait reconnu son impuissance à assurer les services publics. Il aurait offert de rendre les ministères, les administrations, l'Hôtel-de-Ville qu'il occupe, à la double condition qu'on ferait

procéder aux élections communales et que la garde nationale serait réorganisée. Les maires et les députés de Paris paraissent avoir accepté ces deux conditions ainsi que l'atteste la déclaration affichée aujourd'hui et signée par tous les représentants de la Seine et par tous les maires et adjoints de Paris. Cette proclamation a été lue avec empressement à Paris et à Versailles. Chacun a compris que là était peut-être la planche du salut et que l'intervention des élus du suffrage universel peut seule amener une solution pacifique de la crise actuelle. On sent une sorte de soulagement en se trouvant en présence du droit. La déclaration des députés et des maires paraît avoir contribué à réagir contre les cours de baisse que la situation comporte .

Puissent les députés des départements ne pas commettre la faute politique de se refuser obstinément et systématiquement aux réformes que vont leur demander les députés de Paris. Les résolutions qui seront prises ce soir vont certainement décider de notre avenir.

On s'occupe d'établir un journal officiel qui paraîtra demain . *Il est urgent d'éclairer la Province, car les émissaires émanant du Comité central sont partis pour les départements.* Le comité de l'Hôtel-de-Ville a pris la direction du *Journal officiel* et y a fait insérer diverses proclamations. Le gouvernement de la force a éprouvé le besoin de divulguer ses intentions et d'expliquer ses actes.

Il déclare qu'il pourrait, pour la dignité de ses électeurs Parisiens, dédaigner de se justifier, mais qu'étant un composé de personnalités, celles-ci ont le droit de se défendre . Il dément qu'il ait été occulté, inconnu et fauteur de désordres; il se défend de

vouloir prendre la place de ceux qui viennent d'être renversés et s'engage à remettre son mandat aux élus du peuple de Paris.

Dans une autre proclamation , il s'adresse à la population des départements et exprime sa confiance que la province , en s'unissant à la capitale , prouvera à l'Europe et au monde que la France tout entière veut éviter toute dissension intestine, toute effusion de sang. Au sujet de l'exécution des généraux Lecomte et Clément Thomas le Comité central repousse avec indignation la responsabilité de ce meurtre . Jamais un arrêt d'exécution, dit-il. n'a été signé par aucun de ses membres, jamais la garde nationale n'a pris part à l'exécution de ce *crime* (sic). Attendons que la lumière se fasse ; et elle se fera.

Vous remarquerez qu'à diverses reprises, dans les proclamations , le Comité essaie de dégager sa responsabilité . Cette circonstance est significative.

Seulement il ne devrait pas se borner à cette simple déclaration. Si l'on veut rassurer tous les citoyens, il faut poursuivre les meurtriers.

Enfin le pouvoir de fait déclare qu'il est décidé fermement à maintenir et à faire respecter les préliminaires du traité de paix. Il n'est donc pas partisan de la guerre à outrance ! Que veut-il alors ? C'est à confondre l'esprit.

A la suite de ses protestations, proclamations, déclarations, le comité fait acte de gouvernement . L'état de siège est levé dans le département de la Seine ; les conseils de guerre permanents de l'armée sont abolis; armistice est accordé pour tous les crimes et délits politiques; les ministères et les administrations publiques y compris la Banque de France sont occupés; un avis du Comité déclare que les autorités républicaines veulent faire respecter la liberté de la presse ainsi que toutes les autres.

Malheureusement les actes ne répondent pas aux paroles. Des perquisitions ont été faites dans les bureaux du *Figaro* et du *Gaulois*. Ces deux feuilles ont été suspendues. Le général Chanzy est arbitrairement arrêté . On dit même que le commandant en chef de l'armée de la Loire a été maltraité et conduit à Mazas.

L'Hôtel-de-Ville est littéralement hérissé de barricades armées de canons et de mitrailleuses. ***Le drapeau rouge flotte sur le clocheton de l'horloge .***

Le bruit a couru que les Prussiens ont quitté le Loiret et se dirigeaient sur Paris. Ce bruit est contrové . Les évènements de Paris n'ont pas retardé le mouvement d'évacuation de l'armée allemande, mais il est positif que les trains d'approvisionnements pour Paris ont été arrêtés en route . Par qui ? En vertu de quel ordre ? C'est ce qu'on ignore encore ; l'aspect des Halles depuis deux jours est lamentable et rappelle les jours de disette du siège.

Les gardes nationaux occupent tous les forts du sud, l'armée ayant fraternisé avec eux .

Le général Faidherbe va, assure-t-on, être appelé au commandement en chef des forces de terre et de mer. Le général Vinoy est commandant de place à Versailles.

Plus de Capitaux inutiles

Nous recevons la lettre suivante :

Pornic-Chalet Trubert, le 18 mars 1871.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro du 16 courant, sous le titre de *Diamants de la Couronne*, vous dites que la gauche se prépare à présenter une proposition tendant à demander l'aliénation de tous les biens de la couronne, y compris les fameux diamants.

Je partage l'avis de ces membres de la gauche, car je suis de ceux qui pensent qu'avant de se permettre un luxe quelconque, il faut payer ses dettes.

J'ai même écrit à ce sujet, dans *l'Echo Nantais* du 11 courant un petit article que je me permets de vous envoyer. Peut-être pourrez-vous le reproduire dans votre estimable journal.

Je serais trop heureux que mon idée contribuât à en suggérer une meilleure. Veuillez agréer, etc.

LOUIS PAULIAN.

« La France paiera à la Prusse cinq milliards de francs, dont un milliard en 1871 et le reste dans l'espace de trois ans. »

C'est ainsi qu'est conçu un des articles de ce soi-disant traité de paix que vient d'imposer à la France vaincue et ruinée M. de Bismark, le grand chancelier de l'empire germanique , l'auteur du fameux axiome à jamais célèbre : « La force prime le droit.

« Que ce traité par ses exigences incroyables soit plus propre à nous inspirer pour nos ennemis des sentiments de haine et de vengeance qu'à nous faire oublier les horreurs de la guerre , c'est là un point que je ne conteste pas, mais que je ne veux pas non plus discuter aujourd'hui.

Sans doute la Prusse , je me trompe , le roi de Prusse , après avoir détruit nos armées, bombardé nos villes, brûlé nos villages, pillé et volé nos richesses, ruiné nos campagnes, massacré des femmes et jusqu'à de petits enfants, après avoir, en un mot, jeté sur une population désabusée des hordes quelque peu sauvages qui, enivrées par la victoire et rendues barbares par les souffrances, entraînaient après elles le deuil, l'épouvante et la désolation ; cette Prusse , dis-je, aurait dû , si elle avait écouté la voix d'une politique sage , chercher à nous faire oublier ses crimes, en accordant à la France une paix moins onéreuse et en tout cas plus honorable .

Si la Prusse , c'est-à-dire si Bismark eût agi ainsi , elle eût probablement étouffé à leur naissance ces cris de *revanche* qui sont une menace pour l'avenir, et ces sentiments de haine et de vengeance qui, se réveillant un jour au fond de nos cœurs, suffiraient pour rallumer une guerre terrible et jeter l'un sur l'autre deux peuples qui ont tant besoin de travailler.

Mais enfin la Prusse en a décidé autrement, et, encore une fois, c'est là une question que je ne veux point examiner. Ce qui est indiscutable , c'est que la France a signé un traité .

L'Alsace et le cinquième de la Lorraine , ces provinces si françaises par leur cœur et par leur intelligence , sont déjà à cette heure arrachées à leur patrie et de par le droit du plus fort, annexées à l'empire germanique Que cette terre lui soit légère . Voilà déjà un sacrifice consommé . Reste l'indemnité à payer—cinq milliards, et en trois ans — c'est lourd, oui, c'est très lourd ; mais est-ce impossible ? Non . Le mot impossible , dit-on , n'a jamais été français; et d'ailleurs, puisque nous les avons promis, puisque, à ce prix seulement, nous pouvons débarrasser notre pays de la présence ruineuse de l'ennemi, exécutons-nous, et exécutons-nous le plus promptement possible.

Il existe en France des millions et des millions improductifs, et qui, loin de nous rapporter le moindre intérêt, n'ont jamais servi qu'à augmenter les charges de l'Etat.

Qu'avons-nous besoin, par exemple , de diamants de la couronne ? Qu'avons-nous besoin de diadèmes de rubis et d'émeraudes ?

Toutes ces richesses demandent pour s'étaler un front impérial ou royal. Avons-nous, oui ou non, renoncé aux majestés ? Si *oui*, ces diamants, depuis le régent jusqu' à la dernière perle fine, doivent être mis en vente. Si *non* — raison de plus pour nous hâter — la nouvelle Majesté se passera de diamants, sauf à se consoler de cette perte en pensant que la plus belle parure qui puisse orner le front d'une femme c'est la modestie et la pureté.

Trésors, bijoux, oripeaux, quincaillerie royale et impériale , faisons un tas de tout cela et vendons-le au plus offrant. Les acheteurs ne manqueront pas. Passons leur notre marchandise à présent qu'il en est encore temps, et réalisons un capital. Il y en a là pour bien des millions.

Qu'avons-nous besoin ensuite de chasses réservées et de châteaux impériaux ? On nous a habitués en France à nous dire qu'il faut représenter; on nous l'a tant et tant répété , que l'expression frais de représentation est passée dans notre dictionnaire , comme l'idée en est passée dans nos mœurs. Que les particuliers s'amuse encore à représenter si cela peut leur faire plaisir, mais que le peuple ne supporte pas plus longtemps les *frais de représentation* d'un souverain qui n'existe plus.

Rendons donc immédiatement à l'exploitation et à l'agriculture ces forêts, ces parcs et ces terrains si nombreux et si vastes, qui jusqu' à aujourd'hui n'ont servi qu' à abriter le gibier que devait tuer sa Majesté dans ses moments de loisir, et à dévorer en frais d'entretien des sommes trop importantes. Utilisons les châteaux et ces domaines qui n'ont aucune destination. Etablissons-y des musées, des lycées, des maisons de convalescence ou des écoles d'agriculture.

On prête à M. Thiers l'intention d'installer tous les ministères aux Tuileries ; cette idée , à mon avis, serait excellente . Elle centraliserait les affaires, diminuerait les pertes de temps, et donnerait au palais des Tuileries sa véritable destination. On pourrait ainsi vendre tous les bâtiments des anciens ministères, ce qui produirait un capital respectable .

Vendons donc tout ce qui n'est pas nécessaire ; débarrassons-nous du superflu ; abolissons les gros traitements; abolissons surtout les frais de représentation . Moins de tambour et de trompette : un peu plus de sérieux et moins de luxe.

Utilisons nos forêts, nos châteaux , nos palais nationaux, nos bâtiments publics : ayons moins de casernes et moins de soldats sous les armes, mais que tout citoyen soit soldat.

En un mot, renonçons aux préjugés, utilisons les capitaux improductifs, travaillons, et la France aura encore de beaux jours.

Louis PAULIAN .

Les Généraux

Paris possède aujourd'hui un nombreux personnel de généraux improvisés:

Le général Brunel, commandant des forces fédérées à l'Hôtel-de-Ville .

Le généralissime Henry, Lucien, placé à la tête des fédérés de Montrouge et de la chaussée du Maine .

Le général Duval , commandant en chef la police fédérée à la préfecture de police.

Le général Eudes, qui a sous ses ordres les bataillons expéditionnaires de la fédération.

Le général Lullier, qui a intimé l'ordre à M. Dubuisson , imprimeur, d'avoir à imprimer le journal *La Commune*, et lui interdit de composer et d'imprimer *Le Figaro*.

Le général Crémer a, dit-on, accepté le commandement supérieur des forts et de l'enceinte; il a été acclamé à sa sortie de l'Hôtel-de- Ville.

L'Electeur du Finistère, 23 mars 1871

6. Dernières nouvelles du 20 mars 1871

Paris, 20 mars.

Le *Journal officiel* a paru hier matin sous l'autorité du comité qui siège à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Ce numéro contient les proclamations dont la modération de la forme ne peut faire passer inaperçu la mesure des rigueurs prises. Deux journaux ont déjà été supprimés, nous ne savons pas lesquels.

Le Comité central a reconnu la réalité du double assassinat des généraux Thomas et Le Comte, mais déclare qu'il y est resté complètement étranger.

A côté des amateurs du désordre et des républicains inconscients de leur conduite, marchent, assurent tous les journaux, de nombreux émissaires bonapartistes. Ils raccolent des dissidents au moyen d'une haute paye de 5 fr. par jour.

Tous les dossiers qui se trouvaient à la préfecture de police, dit-on, ont été brûlés par ceux qui viennent de l'envahir; ceci sent son impérialiste, d'une lieue.

On prête aux membres du corps diplomatique l'intention de se retirer à Versailles dans le cas où un arrangement n'interviendrait pas de nature à rétablir le calme dans Paris ainsi que l'autorité d'un gouvernement régulier.

Tous les ministères sont pris par les membres du Comité, nommés par eux - mêmes à occuper ces différents emplois.

Les députés et les maires de Paris ont lancé une proclamation dans laquelle ils annoncent qu'ils vont demander à l'Assemblée nationale l'adoption de deux mesures qui, ils l'espèrent, ramèneront le calme dans les esprits. Ces deux mesures sont : l'élection de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un conseil municipal par tous les citoyens.

Comme l'on devait s'y attendre , les journaux suspendus par le général Vinoy se sont hâtés de reprendre leur publication et soutiennent de toutes leurs forces le nouvel état de choses.

Le colonel Langlois qui aurait été accepté par le Comité Montmartre comme général de la garde nationale à condition qu'il reconnut le pouvoir de ce Comité, n'a pas voulu se soumettre à cette condition.

Sauf quelques cas isolés, la violence n' a point sévi encore à Paris. Mais on la redoute et on frémit à la pensée des horreurs qui peuvent se produire d'un moment à l'autre .

Le drapeau rouge est arboré à l'Hôtel-de-Ville, qui est occupé par la garde nationale

L'Electeur du Finistère, 21 mars 1871

7. Correspondances parisiennes (2) (Service de l'Electeur) Paris 18 mars, soir.

J'étais loin de m'attendre hier, après avoir constaté de visu la tranquillité qui régnait aux buttes Montmartre, que l'orage pressenti depuis longtemps allait, éclater dans ce quartier de Paris.

Le gouvernement, après mûre délibération, avait décidé, dans le dernier conseil, de mettre un terme à cette insurrection qui a fait sa place d'armes principale des hauteurs de Montmartre. Cette nuit, le général Vinoy s'est porté vers ce point à la tête de forces assez considérables, composées de gendarmes, de chasseurs d'Afrique, de troupes de ligne appuyées par une batterie d'artillerie. . .

A deux heures et demie du matin, on s'était emparé des canons mal défendus qui garnissent la butte. On allait les descendre, lorsque plusieurs bataillons de la garde nationale arrivés au pas de course, se sont opposés à ce qu'on touchât aux canons. Nos soldats reçurent alors l'ordre de faire feu; mais ils mirent la crosse en l'air et fraternisèrent avec les compagnies de Montmartre.

Le général Le Comte fut enlevé avec quinze officiers. Le bruit court qu'il a été jugé et fusillé par les émeutiers. C'est un bruit; j'aimerais à croire qu'il est faux, mais il m'est confirmé par plusieurs personnes dignes de foi, qui annoncent aussi la mort du général Thomas, également fusillé par les insurgés.

Le général Paturel a été blessé d'un coup de feu. Les gendarmes ont obéi à leurs chefs; une vive mais courte fusillade a été échangée sur la place Pigalle. Une vingtaine de morts ou de blessés, parmi les premiers, le capitaine adjudant-major des chasseurs d'Afrique. Le cheval de ce dernier, grièvement blessé, a été dépecé tout vivant

par la foule. Une mare de sang marquait cette après-midi l'endroit où était accompli cet acte de sauvagerie .

La batterie amenée par le général Stinay est restée sans coup férir entre les mains des gardes nationaux dissidents. Ils l'ont montée sur la place de la mairie de Montmartre où se trouvent écroués les gendarmes qui ont fait feu. Aux abords de la mairie , on établit des barricades : des canons sont braqués sur Paris. Des cordons de factionnaires gardent toutes les issues qui aboutissent au parc d'artillerie.

A cet instant, tous les gardes nationaux, de ce quartier sont en armes. Ils travaillent activement à fortifier leur redoute . Ricciotti Garibaldi la dirige , assure-t-on ; Flourens est aussi à leur tête. Les cabarets ont été forcés et les gardes nationaux font boire ceux des soldats de ligne qui ont pactisé avec eux . Sur les petites places de Montmartre on a installé des barricades de vin et chacun y puise à volonté , c'est-à-dire , à discrétion. Les soldats du 88^e de ligne sont en grand nombre sur le haut de la butte .

On a construit de nombreuses barricades depuis la place de la Bastille où, entre parenthèses, j'ai rencontré le convoi de Charles Hugo , dont les dépouilles, ramenées de Bordeaux par son père, étaient transportées au Père Lachaise. Depuis la place de la Bastille jusqu'à Montmartre , on a construit de nombreuses barricades. Les 13^e, 18^e, 19^e, 20^e et 11^e arrondissements ont élevé des barricades.

Dans les groupes , on répète que les Bellevillois se sont emparés de l'Hôtel-de-Ville C'est une erreur. La mairie centrale était, j'ai

vérifié le fait, formidablement gardée à l'intérieur et à l'extérieur. Il est complètement inexact , au moins jusqu'à ce moment, que le drapeau rouge ,flotte au campanile de l'hôtel ; par contre , je puis affirmer que le drapeau révolutionnaire a été enlevé de la colonne de juillet.

Le raccolement de soldats , mobiles ou francs-tireurs par les dissidents, s'opère dans tout Paris. On emmène ces malheureux , la plupart inconscients de ce qu'ils font, beaucoup d'ailleurs en état d'ivresse ; au comité, à ce comité occulte dont on ignore la composition, qui les embrigade et leur remet leur consigne .

Les soldats qui ont levé la crosse en l'air et qui font maintenant partie des émeutiers , appartiennent à ce qu'il paraît à l'armée de la Loire qui aurait eu beaucoup à souffrir de la mauvaise administration de l'intendance militaire .

On a battu tantôt , comme dernière ressource sans doute , la générale dans tous les quartiers restés fidèles à l'ordre . Mais les bataillons se sont mis lentement en mouvement , l'*Electeur Libre* attribue cette lenteur à l'effet produit par la loi sur les échéances, qui n'aurait peut-être pas tenu assez de compte de la situation actuelle des fortunes pour la fixation des délais de remboursement .

A mon sens , cela tiendrait aussi et surtout à une considération plus grave , celle de savoir l'émeute armée de chassepots, d'immenses munitions de canons, de mitrailleuses et postée sur des retranchements inaccessibles.

Le comité dispose , dit-on de ressources pécuniaires énormes. D'où lui viendrait l'argent? La réaction bonapartiste aurait-elle mis à la

disposition de l'émeute la fortune qu'elle a si *noblement* acquise ? Toujours est-il que j'ai vu circulant dans les groupes certaines figures suspectes.

M.Dugué de la Fauconnerie , cette doublure de M. Cassagnac , l'insulteur impérial de la République est ici, M. de Saint-Paul, l'ancien secrétaire du ministère de l'intérieur et le protecteur des préfets à poigne , est également ici. Des symptômes accusateurs de réaction se révèlent de tous côtés.

Pauvre France ! Il était écrit que nous boirions et épuiserions toutes les hontes et toutes les horreurs, et qu'en présence de l'ennemi qui nous garde à vue, qui de Saint-Denis où il est encore, doit entendre gronder le canon de l'émeute , nous tournerions nos armes les uns contre les autres. Il n'y a pas de milieu ; comme le disait une phrase célèbre du général Ducrot, il faut que le Gouvernement actuel sorte mort ou victorieux de cette épreuve , et sur l'heure .

Ce qui peut arriver malheureusement, c'est que la République nouvelle, à laquelle la majorité des français commençait à se rallier , soit tuée du coup ou du moins affaiblie. D'autre part, le crédit qui allait se relever retombe à plat. La fortune publique à l'étranger qui se montrait si favorablement disposée à notre égard , pour l'emprunt de guerre , va se tenir sur le qui vive. Les malheureux événements de Montmartre vont aussi projeter une ombre funeste sur les négociations diplomatiques, et s'ils se renouvellent, il faut s'attendre à voir les Prussiens revenir ici sous prétexte de maintenir l'ordre .

La rente a baissé de 70 centimes.

Le Gouvernement avait dès le matin afficher sur les murs de Paris une proclamation qui, ferme dans la forme, laisse voir les inquiétudes dont il est dévoré . Dans l'après-midi, une seconde proclamation a été affichée dans laquelle il se défend contre les bruits absurdes qu'il prépare un coup d'état. Le Gouvernement de la République , dit-il, n'a et ne peut avoir d'autre but que le salut de la République .

Le conseil du Gouvernement a été en permanence depuis ce matin au quai d'Orsay.

La séance d'ouverture de l'Assemblée à Versailles promet d'être des plus orageuses. Les dix-sept députés de Paris qui ont signé le manifeste dont je vous ai parlé il y a quelques jours, se sont réunis et auraient décidé de faire un nouvel appel à la modération et d'insister auprès des gardes nationaux qui se sont emparés des canons pour qu'ils les restituent immédiatement à l'autorité . — Peine perdue !

Proclamations du gouvernement

La proclamation suivante a été affichée le 18 à six heures du matin sur les murs de Paris :

Habitants de Paris,

Nous nous adressons encore à vous, à votre raison et à votre patriotisme , et nous espérons que nous serons écoutés.

Votre grande cité, qui ne peut vivre que par l'ordre, est profondément troublée dans quelques quartiers, et le trouble de ces quartiers, sans se propager dans les autres, suffit cependant pour empêcher le retour du travail et de l'aisance.

Depuis quelque temps, des gens malintentionnés, sous prétexte de résister aux Prussiens qui ne sont plus dans vos murs, se sont constitués les maîtres d'une partie de la ville, y ont élevé des retranchements, y montent la garde, vous forcent à la monter avec eux, par ordre d'un comité occulte qui prétend commander seul la garde nationale, méconnaît ainsi l'autorité du général d'Aurelle, si digne d'être à votre tête, et veut former un gouvernement en opposition au Gouvernement légal, institué par le suffrage universel.

Ces hommes qui vous ont causé déjà tant de mal, que vous avez dispersés vous-mêmes au 31 octobre, affichent la prétention de vous défendre contre les Prussiens, qui n'ont fait que paraître dans vos murs, et dont ces désordres retardent le départ des lieux; braquent des canons qui, s'ils faisaient feu, ne foudroieraient que vos maisons, vos enfants et vous-mêmes; enfin, compromettent la République, au lieu de la défendre; car, s'il s'établissait dans l'opinion de la France que la République est la compagne nécessaire du désordre, la République serait perdue. Ne les croyez pas, et écoutez la vérité que nous vous disons en toute sincérité!

Le Gouvernement, institué par la nation tout entière, aurait déjà pu reprendre ces canons dérobés à l'Etat, et qui, en ce moment, ne menacent que vous, enlever ces retranchements ridicules, qui n'arrêtent que le commerce, et mettre sous la main de la justice les criminels qui ne craindraient pas de faire succéder la guerre civile à

la guerre étrangère ; mais il a voulu donner aux hommes trompés le temps de se séparer de ceux qui les trompent.

Cependant le temps qu'on a accordé aux hommes de bonne foi pour se séparer des hommes de mauvaise foi est pris sur votre repos, sur votre bien-être , sur le bien-être de la France tout entière. Il faut donc ne pas le prolonger indéfiniment. Tant que dure cet état de choses, le commerce est arrêté , vos boutiques sont désertes, les commandes qui viendraient de toutes parts sont suspendues, vos bras sont oisifs, le crédit ne renaît pas, les capitaux dont le Gouvernement a besoin pour délivrer le territoire de la présence de l'ennemi , hésitent à se présenter.

Dans votre intérêt même , dans celui de votre cité, comme dans celui de la France , le Gouvernement est résolu à agir. Les coupables qui ont prétendu instituer un gouvernement à eux vont être livrés à la justice régulière . Les canons dérobés à l'Etat vont être rétablis dans les arsenaux , et, pour exécuter cet acte urgent de justice et de raison, le Gouvernement compte sur votre concours. Que les bons citoyens se séparent des mauvais: qu'ils aident à la force publique au lieu de lui résister ! Ils hâteront ainsi le retour de l'aisance dans la cité, et rendront service à la République elle-même, que le désordre ruinerait dans l'opinion de la France.

Parisiens, nous vous tenons ce langage parce que nous estimons votre bon sens, votre sagesse, votre patriotisme ; mais, cet avertissement donné , vous nous approuverez de recourir à la force, car il faut à tout prix, et sans un jour de retard, que l'ordre, condition de votre bien-être , renaisse entier, immédiat, inaltérable.

Paris, le 17 mars 1871.

Thiers, Président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la République. Dufaure , ministre de la justice . E. Picard, ministre de l'intérieur. Pouyer-Quertier, ministre des Finances. Jules Favre , ministre des affaires étrangères. Général Le Flô, ministre de la guerre . Amiral Pothuau , ministre de la marine . Jules Simon, ministre de l'instruction publique . De Larcy, ministre des travaux publics. Lambrecht, ministre du commerce.

Une seconde proclamation du Gouvernement a été affichée à trois heures de l'après-midi.

En voici le texte :

Gardes nationaux de Paris,

On répand le bruit absurde que le gouvernement prépare un coup d'Etat.

Le gouvernement de la République n'a et ne peut avoir d'autre but que le salut de la République .

Les mesures qu'il a prises étaient indispensables, au maintien de l'ordre. : il a voulu et il veut en finir avec un comité insurrectionnel, dont les membres presque tous inconnus à la population, ne représentent que les doctrines communistes et mettraient Paris au pillage et la France au tombeau, si la garde nationale et l'armée ne se levaient pour défendre, d'un commun accord, la Patrie et la République.

Paris, le 18 mars 1871

A. Thiers , Dufaure , E. Picard, Jules Favre , Jules Simon, Pouyer-Quertier, Général Le Flô, Amiral Pothuau , Lambrect, De Larcy.

Plus tard encore , dans la même journée , le ministre de l'intérieur a fait placarder l'affiche suivante :

A la Garde nationale de la Seine.

Le gouvernement vous appelle à défendre votre cité, vos foyers, vos familles, vos propriétés.

Quelques hommes égarés , se mettant au-dessus des lois, n'obéissant qu'à des chefs occultes, dirigent contre Paris les canons qui avaient été soustraits aux Prussiens.

Ils résistent par la force à la garde nationale et à l'armée .

Voulez-vous les soutenir ?

Voulez-vous sous les yeux de l'étranger prêt à profiter de nos discordes, abandonner Paris à la sédition ?

Si vous ne l'étouffez pas dans son germe , c'en est fait de la République , et peut-être de la France !

Vous avez leur sort entre vos mains.

Le gouvernement a voulu que vos armes vous fussent laissées.

Saisissez-les avec résolution pour rétablir le régime des lois , sauver la République de l'anarchie, qui serait sa perte : groupez-vous

autour de vos chefs, c'est le seul moyen d'échapper à la ruine et à la domination de l'étranger.

Le ministre de l'intérieur,

E. Picard . Paris, 18 mars 1871

Le Journal officiel du 19 contient la proclamation suivante :

Gardes nationaux de Paris,

Un comité prenant le nom de comité central, après s'être emparé d'un certain nombre de canons, a couvert Paris de barricades, et a pris possession, pendant la nuit, du ministère de la justice . Il a tiré sur les défenseurs de l'ordre ; il a fait des prisonniers, il a assassiné de sang-froid le général Clément Thomas et un général de l'armée française, le général Lecomte.

Quels sont les membres de ce comité ?

Personne à Paris ne les connaît ; leurs noms sont nouveaux pour tout le monde . Nul ne saurait même dire à quel parti ils appartiennent. Sont-ils communistes, bonapartistes ou prussiens ? Sont-ils les agents d'une triple coalition ? Quels qu'ils soient, ce sont les ennemis de Paris qu'ils livrent au pillage, de la France qu'ils livrent aux Prussiens, de la République qu'ils livreront au despotisme. Les crimes abominables qu'ils ont commis ôtent toute excuse à ceux qui oseraient ou les suivre ou les subir.

Voulez-vous prendre la responsabilité de leurs assassinats ou des ruines qu'ils vont accumuler ? Alors, demeurez chez vous ! Mais si vous avez souci de l'honneur et de vos intérêts les plus sacrés,

ralliez-vous au gouvernement de la République et à l'Assemblée nationale .

Paris, le 19 mars 1871. Dufaure , Jules Favre , E. Picard, Jules Simon, Amiral Pothuau , General Le Flô

Proclamation du Comité Central

Le 19, à midi, les deux placards suivants, sur papier blanc , en sortant des presses de l'Imprimerie nationale , ont été affichés sur les murs de Paris :

République française

Au Peuple

Citoyens,

Le peuple a secoué le joug qu'on essayait de lui imposer.

Calme, impassible dans sa force, il a attendu sans crainte, comme sans provocation , les fous éhontés qui voulaient toucher à la République.

Cette fois , nos frères de l'armée n'ont pas voulu porter la main sur l'arche sainte de vos libertés. Merci à tous et que Paris et la France jettent ensemble les bases d'une République acclamée avec toutes ses conséquences, le seul gouvernement qui fermera pour toujours l'ère des invasions et des guerres civiles.

L'Etat de siège est levé. Le peuple de Paris est convoqué pour faire ses élections communales.

La sûreté de tous les citoyens est assurée par le concours de la garde nationale.

Hôtel-de-Ville, 19 mai 1871 .

Le Comité de la garde nationale,

Assi. — Billioray. — Ferrut.— Babick.— Ed. Moreau. — C. Dupont. — Varlin. — Boursier. — Mortier. — Gouhier. — Lavalette. - Jourde. — Rousseau. — Ch. Lllier. — Blanchet. — J. Grollard. — Barroud. — H. Gérenne. — Fabre. — Pourguet.

Sauf Ch. Lullier, le duelliste redouté de Cassagnac, et Assi qui s'était déjà montré dans une grève du Creusot, tous les autres noms sont parfaitement inconnus.

Citoyens,

Vous nous aviez chargés d'organiser la défense de Paris et de vos droits.

Nous avons la conscience d'avoir rempli cette mission. Aidés par votre généreux courage et votre admirable sang-froid, nous avons chassé ce gouvernement qui nous trahissait.

A ce moment, notre mandat est expiré, et nous vous le rapportons, car nous ne prétendons pas prendre la place de ceux que le souffle populaire vient de renverser.

Préparez donc et faites de suite vos listes d'élections communales et donnez-nous pour récompense, la seule que nous ayons jamais espérée, celle de vous voir établir la véritable République.

En attendant, nous conservons, au nom du peuple , l'Hôtel-de-Ville. *L'électeur du Finistère, 21 mars 1871*

8. Dernières nouvelles du 20 mars 1871

Paris, 20 mars.

Le *Journal officiel* a paru hier matin sous l'autorité du comité qui siège à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Ce numéro contient les proclamations dont la modération de la forme ne peut faire passer inaperçu la mesure des rigueurs prises. Deux journaux ont déjà été supprimés, nous ne savons pas lesquels.

Le Comité central a reconnu la réalité du double assassinat des généraux Thomas et Lecomte, mais déclare qu'il y est resté complètement étranger.

A côté des amateurs du désordre et des républicains inconscients de leur conduite, marchent, assurent tous les journaux, de nombreux émissaires bonapartistes. Ils raccolent des dissidents au moyen d'une haute paye de 5 fr. par jour.

Tous les dossiers qui se trouvaient à la préfecture de police, dit-on, ont été brûlés par ceux qui viennent de l'envahir; ceci sent son impérialiste, d'une lieue.

On prête aux membres du corps diplomatique l'intention de se retirer à Versailles dans le cas où un arrangement n'interviendrait pas de nature à rétablir le calme dans Paris ainsi que l'autorité d'un gouvernement régulier.

Tous les ministères sont pris par les membres du Comité, nommé par eux - mêmes à occuper ces différents emplois.

Les députés et les maires de Paris ont lancé une proclamation dans laquelle ils annoncent qu'ils vont demander à l'Assemblée nationale l'adoption de deux mesures qui, ils l'espèrent, ramèneront le calme dans les esprits.

Ces deux mesures sont : l'élection de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un conseil municipal élu par tous les citoyens.

Comme l'on devait s'y attendre, les journaux suspendus par le général Vinoy se sont hâtés de reprendre leur publication et soutiennent de toutes leurs forces le nouvel état de choses.

Le colonel Langlois qui aurait été accepté par le Comité Montmartre comme général de la garde nationale à condition qu'il reconnut le pouvoir de ce Comité, n'a pas voulu se soumettre à cette condition.

Sauf quelques cas isolés, la violence n'a point sévi encore à Paris. Mais on la redoute et on frémit à la pensée des horreurs qui peuvent se produire d'un moment à l'autre .

Le drapeau rouge est arboré à l'Hôtel-de-Ville, qui est occupé par la garde nationale

L'Electeur du Finistère, 21 mars 1871

9. Dépêches télégraphiques et l'enclume et le marteau

Dépêches télégraphiques

Versailles, le 25 Mars 1871, 4h15s.

Guerre aux Préfets et Sous-Préfets, aux Généraux commandant les divisions et subdivisions militaires.

L'Assemblée nationale décide qu'il sera organisé par les départements un bataillon de volontaires pouvant être mobilisé immédiatement sur l'ordre du Gouvernement. Ce bataillon, composé d'hommes de bonne volonté, anciens militaires ou gardes nationaux, sans limite d'âge, aura six ou huit compagnies de 120 à 130 hommes.

Les officiers seront nommés par le ministre de la guerre, sur la présentation concertée des généraux et des préfets. Ils recevront la solde des officiers d'infanterie.

Les gardes nationaux recevront 1 fr. 50 c. par jour. Occupez-vous immédiatement de préparer l'organisation : vous allez recevoir des instructions.

Versailles, 26 mars, 12 h. 10 s.

Le Chef du Pouvoir exécutif à MM. les Préfets, Procureurs généraux, Généraux de Divisions territoriales.

Rien de nouveau dans la situation. Lyon est tout-à-fait rentré dans l'ordre, grâce à l'énergie du général et du préfet, et grâce aussi au concours que la garde nationale leur a prêté.

A Marseille, des étrangers appuyant les anarchistes ont occasionné une émotion passagère, que des forces envoyées sur les lieux auront bientôt réprimée.

Toulouse essaie d'imiter ce triste exemple mais sans force véritable.

Sauf ces tentatives insignifiantes, la France, résolue et indignée, se serre autour du gouvernement et de l'Assemblée nationale pour réprimer l'anarchie. Cette anarchie essaie toujours de dominer Paris.

Un accord, auquel le gouvernement est resté étranger, s'est établi entre la prétendue Commune et les Maires pour en appeler aux élections. Elles se feront aujourd'hui probablement, sans liberté, et dès lors sans autorité morale.

Que le pays ne s'en préoccupe point et ait confiance : l'ordre sera rétabli à Paris comme ailleurs.

Signé: A.Thiers.

Pour copie conforme :

Le Sous-Préfet, H. Caurant.

L'ENCLUME ET LE MARTEAU (Brest, 28 mars 1871)

Où allons-nous? A quel degré de ruine et de perte sommes-nous déjà rendus? Nul ne saurait le dire.

La salle des séances à Versailles et l'Hôtel-de-Ville à Paris ne sont plus que des succursales de Charenton. D'un côté des fous furieux, de l'autre des fous idiots.

Prise et tenue entre ce marteau de violence et cette enclume d'inertie, la France fatiguée, tiraillée, tenaillée, s'aplatit de plus en plus et va se briser lamentablement, si, par un effort violent, elle ne se dégage bientôt de la double étreinte qui l'étouffe.

On a tout fait pour aggraver une situation qui était déjà horrible. Quand il fallait de l'énergie on a fait preuve de mollesse ; aujourd'hui que la conciliation est impérieusement commandée par les circonstances, on se montre intraitable.

Entre le régime de la force, dont les membres du Comité central sont les apôtres, et le droit, qui réside encore aujourd'hui dans l'Assemblée nationale, il y avait un troisième pouvoir, s'appuyant à la fois sur le droit et sur la force, et qui semblait naturellement désigné à servir d'intermédiaire entre les deux premiers et à combler le gouffre qu'avait produit leur scission.

Les représentants de la Seine et les maires et adjoints de Paris s'appuyaient en même temps, et sur le droit par l'élection qui les avait nommés, et sur la force par les sympathies et l'influence qu'ils possédaient dans Paris autant que par le nombre de leurs partisans.

Eux seuls pouvaient tendre la main d'un côté au Comité central, de l'autre au gouvernement régulier, et, s'ils étaient écoutés des deux bords, rapprocher les distances, sauver la situation sans froissement d'orgueil pour aucun, rendre enfin à la nation le calme dont elle a tant besoin après la guerre désastreuse qui vient de la frapper.

L'histoire dira que ces courageux citoyens ont compris leur devoir et que par la constance et la multiplicité de leurs efforts pour éviter la guerre civile et rétablir l'ordre dans la cité, ils ont bien mérité de la patrie.

Le succès n'a pas dépendu d'eux.

Ambassadeurs volontaires, ils sont allés de Versailles à l'Hôtel-de-Ville et de l'Hôtel-de-Ville à Versailles, bravant dangers et humiliations, prêchant la concorde, demandant des concessions de part et d'autre.

S'ils avaient été soutenus quelque peu dans leurs patriotiques efforts, la crise violente, dangereuse, effroyable que nous traversons aurait peut-être déjà pris fin.

Mais les membres de la droite, après avoir insulté les maires à leur arrivée dans la Chambre, ont repoussé toutes leurs tentatives de médiation avec un entêtement d'exclusivisme incroyable dans un pareil moment.

Ces momies politiques siègent à deux pas d'un volcan et n'ont pas conscience du danger ! Ces insensés dorment ou délirent ! Eux qui étaient si clairvoyants jadis pour reconnaître le spectre rouge dans tous les kiosques que l'ex-empereur faisait briser par ses agents le long des boulevards, ils sont aujourd'hui devenus aveugles ! Ils ne voient pas que l'effroyable réalité de la guerre civile est là devant eux, menaçante, qui avance, qui grandit.

Abandonnés , les représentants et les maires de Paris ont pris sur eux d'appeler quand même au scrutin la population honnête de la capitale.

Ce vote a été préparé dans une nuit. Dimanche soir, qu'est-il sorti de l'urne ? La concorde des citoyens ou la guerre civile? Quoi qu'il en soit, l'assemblée ne reconnaît pas les faits accomplis, et la France reste toujours entre l'enclume et le marteau.

Léon Glandut de Caton

L'Electeur du Finistère, 28 mars 1871

10 . Nouvelles de l'insurrection du 30 mars 1871

Le Drapeau rouge .

Le drapeau rouge gagne du terrain à Paris ; il flotte aujourd'hui sur le ministère de l'Intérieur, place Beauvau, et sur le palais de l'Elysée.

L'une des canonnières dont nous avons raconté avant-hier les péripéties est amarrée au quai de l'Hôtel-de-Ville. Le drapeau rouge flotte à l'arrière.

D'autres drapeaux rouges flottent également sur le tribunal de commerce, sur la flèche de la Sainte-Chapelle, le pavillon de l'Horloge et le nouveau bâtiment du Palais de Justice .

Saint-Etienne . Durant les manifestations insurrectionnelles qui se sont produites à Saint- Etienne, M. de Lespée, Préfet de la Loire , fait prisonnier par l'émeute , a été, assure-t-on , fusillé. Les insurgés n'ont pas pu toutefois se rendre maîtres de la situation ; aujourd'hui l'ordre semble vouloir se rétablir.

Lyon. Cette ville, rentrée dans un calme complet, est tout entière à la réception des braves de Belfort. Un enthousiasme immense a accueilli la rentrée de ces bataillons.

Narbonne. On lit, d'un autre côté, dans le *Courrier de l'Aube*, de dimanche :

Nous apprenons, au dernier moment , que la Commune révolutionnaire proclamée , hier soir, à Narbonne n'existait plus déjà ce matin.

L'instigateur de ce mouvement , qui se serait rendu de Carcassonne à Narbonne, a, dit-on, disparu en même temps que son œuvre éphémère.

Marseille. Les appels à la conciliation adressés, de part et d'autre , aux populations de la Provence , semblent avoir porté leur fruit. L'*Egalité* , journal républicain de cette ville, espère et prédit que le sang français ne coulera pas dans Marseille versé par des mains françaises.

L'Electeur du Finistère, 30 mars 1871

oooooooooooooooo

